



Liste du patrimoine mondial :

Résumé

Le présent document stratégique analyse la couverture mondiale des biens naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et propose quelques priorités futures à titre indicatif. Il repose essentiellement sur une analyse plus approfondie (disponible séparément) des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial, entreprise par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), intitulée : «*A Review of the Global World Heritage Network: Biogeography, Habitats and Biodiversity*».

Quatre principes ont guidé la préparation du présent document :

1. Le critère qui détermine, en fin de compte, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site, selon la définition contenue dans les articles 1 et 2 de la Convention du patrimoine mondial (voir aussi Annexe 1).
2. Les nouvelles Orientations (2004) demandent, certes, une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible, mais l'intention n'a jamais été de viser une «représentativité» complète des nombreux écosystèmes et habitats de la Terre, ce qui est le rôle des réseaux d'aires protégées nationales, régionales et internationales.
3. Comme n'importe quelle ressource naturelle, les sites naturels et mixtes déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou qui pourraient l'être, ne sont pas répartis de manière équilibrée autour du globe. Il serait utopique de penser parvenir à un «équilibre» parfait, pour toutes les régions et tous les types et, en conséquence, de s'attendre à ce que chaque pays possède un site au moins méritant d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.
4. Compte tenu que le critère déterminant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est la valeur universelle exceptionnelle, la Liste ne saurait être infinie, de sorte qu'une limite éventuelle au nombre total de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial doit être fixée. Cependant, il pourrait être nécessaire de faire des ajouts ultérieurs à la Liste, à la lumière de nouvelles informations et de l'évolution des connaissances scientifiques.

Cette analyse s'appuie sur un examen de la Liste du patrimoine mondial en fonction de différentes évaluations scientifiques : a) la classification biogéographique d'Udvardy; b) la classification des habitats par la CSE/UICN; c) les écorégions du WWF; d) les centres (ou « points chauds ») de la biodiversité de Conservation International; e) les zones d'oiseaux endémiques de BirdLife

- v) les propositions de sites sériels et transfrontières sont de plus en plus nombreuses. Ces initiatives sont positives mais l'UICN considère qu'il faudrait des orientations plus claires pour garantir une bonne préparation des propositions de sites sériels et une bonne gestion de ces sites après inscription.

D'après cette analyse, l'UICN recommande :

- i) l'élaboration d'une liste des habitats importants à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial;
- ii) des mesures pour améliorer l'utilité des listes indicatives en vue de l'identification de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial;
- iii) l'amélioration des systèmes de classification pour l'analyse comparative mondiale;
- iv) la préparation et la révision d'une série d'études thématiques mondiales pour fournir des fondements scientifiques et acceptables au plan international pour la proposition et l'évaluation de biens potentiels du patrimoine mondial;
- v) l'appui à un «Atlas du patrimoine mondial»;
- vi) une utilisation plus large et plus informée des propositions sérielles et transfrontières;
- vii) l'utilisation pleine et entière d'autres instruments et accords internationaux; et
- viii) une plus grande attention à l'amélioration de la gestion des biens naturels et mixtes actuellement inscrits au patrimoine mondial.

REMERCIEMENTS

Le présent document a été rédigé par le Programme de l'UICN pour les aires protégées (PAP), avec la collaboration précieuse des membres du Groupe d'experts de l'UICN sur le patrimoine mondial. L'UICN n'aurait pu terminer cette analyse sans l'appui du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (WCMC-PNUE). L'UICN remercie aussi tous ceux qui, à l'UICN, dans les Commissions de l'UICN et au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, ont aidé à compiler ce document.

1. INTRODUCTION

Le présent document est une réponse à l'invitation du Comité du patrimoine mondial, à sa 24e

site au moins méritant d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Bien que la préférence puisse être donnée à des sites de régions ou de biomes particuliers, les normes d'évaluation les plus rigoureuses doivent être maintenues du point de vue de la valeur universelle exceptionnelle.

4. Compte tenu que le critère déterminant l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est la valeur universelle exceptionnelle, la Liste ne saurait être infinie, de sorte qu'une limite (ou plafond) éventuelle au nombre total de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial doit être fixée.

2. MÉTHODE

suffisamment des priorités mondiales de la conservation. Très peu de listes indicatives ont été harmonisées au niveau régional.

L'UICN fait cependant remarquer que certains États parties (par exemple Madagascar et le Canada) ont entrepris une étude complète de leurs biens naturels et mixtes (inscrits et candidats) en vue de la préparation de leurs listes indicatives. La liste indicative du Canada propose des sites qui pourraient mériter d'être inscrits en tant que biens transfrontières du patrimoine mondial. Il y a

Analyse de la couverture par domaine :

Le domaine paléarctique compte le plus grand nombre de biens du patrimoine mondial (53) et la plus grande superficie couverte par des biens du patrimoine mondial mais un pourcentage de couverture relativement faible (0,72%) car c'est, de loin, le plus grand domaine. Le domaine néotropical compte près du double de biens du patrimoine mondial (33) que le domaine néarctique (18) mais son pourcentage de couverture n'est supérieur que d'un tiers (1,28% contre 0,92%). Le domaine indomalais n'est pas bien couvert malgré son importance. Ses 16 biens du patrimoine mondial ne couvrent qu'environ 0,16% du domaine, ce qui est surtout dû à la petite taille des biens du patrimoine mondial dans ce domaine.

3.1.2 Examen des biens par biome (Udvardy, 1982)

Le système d'Udvardy divise en outre le monde en 14 types d'écosystèmes qui portent le nom de biomes. La présence de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial dans les 14 biomes d'Udvardy est décrite au tableau 2 ci-dessous :

Notes sur le tableau 2

- J Certains biens comprennent plusieurs biomes de sorte que le total de sites est augmenté.
- J Les sites marins/de récifs coralliens ne sont pas reflétés dans le système d'Udvardy.
- J La classification des sites correspond aux meilleures estimations des valeurs principales.

Tableau 2 : Nombre de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial selon les biomes d'Udvardy. (Source : WCMC-PNUE)

Biome	Nb de biens du patrimoine mondial
Systèmes montagneux mixtes	32
Forêts tropicales humides	26
Forêts tropicales sèches/décidues	25
Systèmes insulaires mixtes	22
Forêts ombrophiles subtropicales/tempérées	14
Déserts chauds/semi-déserts	13
Forêts tempérées de feuillus	12
Forêts tempérées de conifères	10
Forêts/zones arbustives sclérophylles sempervirentes	9
Prairies/savanes tropicales	8
Systèmes lacustres	5
Toundra/déserts polaires	4
Prairies tempérées	4
Déserts à hiver froid	0

Analyse de la couverture par biome

Tous les biomes d'Udvardy contiennent des biens du patrimoine mondial sauf les déserts à hiver froid. Les systèmes de montagne (32), de forêts tropicales humides (26) et de forêts tropicales sèches (25) sont les trois biomes que l'on trouve le plus communément dans des biens du patrimoine mondial. Les systèmes de toundra et polaires (4) et les prairies tempérées (4) sont les biomes les moins communs dans les biens naturels et mixtes actuels du patrimoine mondial.

3.1.3 Examen des biens par province biogéographique (Udvardy,1982)

Le système d'Udvardy subdivise en outre les huit domaines biogéographiques en 193 provinces biogéographiques, chacune étant caractérisée par une faune, une flore, des types de sols et des

climats différents. L'analyse de la couverture des biens du patrimoine mondial, réalisée par le WCMC-PNUE dans les 186 provinces biogéographiques pour lesquelles il y avait des données disponibles, a conclu qu'il y a des biens du patrimoine mondial dans 98 provinces. L'analyse a renforcé les conclusions de l'analyse par biome : la couverture des biens du patrimoine mondial est limitée dans les biomes polaires, lacustres et de toundra par comparaison avec les biomes subtropicaux, humides et de systèmes montagneux mixtes.

3.2 Analyse des biens du patrimoine mondial par étude thématique de l'UICN

3.2.1 Études thématiques de l'UICN

En 1996, l'UICN, en réponse à l'approche stratégique adoptée par le Comité du patrimoine mondial pour préparer la «Stratégie globale» a commencé à réaliser une série d'«études thématiques mondiales» qui fournissent des évaluations d'ensemble des principaux thèmes et groupes d'habitats en rapport avec les biens naturels. Ces études thématiques mondiales ont été produites en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, le WCMC-PNUE et plusieurs autres partenaires, dont le Secrétariat Ramsar. Dans certains cas, des études thématiques ont été produites à l'issue d'ateliers techniques, par exemple sur les forêts tropicales (Berastagi, Indonésie, 1998) et les biens marins tropicaux (Hanoi, Viet Nam, 2002); d'autres sont énumérées dans l'annexe 2. Huit études thématiques mondiales de l'UICN ont été terminées et distribuées au Comité du patrimoine mondial, publiées dans différents journaux spécialisés et placées sur le site Web de l'UICN consacré au patrimoine mondial. Nous prévoyons d'une part de mettre ces études à jour périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des connaissances et des tendances émergentes et, d'autre part, de traiter les thèmes restants. Actuellement, les études thématiques mondiales portent sur :

1. L'histoire géologique et les sites fossilifères
2. Les aires protégées des zones humides et marines
3. Les aires protégées de forêt
4. L'utilisation anthropique des biens naturels du patrimoine mondial
5. Les biens du patrimoine mondial importants pour la biodiversité
6. Les aires protégées de montagne
7. Les aires protégées de forêt boréale
8. Les sites, reliefs et processus géologiques (sera terminée en 2004)

On trouvera d'autres informations sur ces études thématiques mondiales ainsi que d'autres sources d'information dans les annexes 2 et 3. D'après les conclusions des études thématiques de l'UICN, il est également possible de réaliser une analyse complémentaire de la couverture par type d'habitat comme on le voit au tableau 3.

Tableau 3 : Nombre de biens du patrimoine mondial naturels et mixtes dans différents habitats, selon les études thématiques de l'UICN

Thème de l'UICN (Nb d'études thématiques)	Nombre de biens naturels et mixtes du patrimoine mondial
Zones humides terrestres (1)	60
Milieu marin (1)	26
Zones côtières (2)	25
Montagnes (6)	56
Forêts tropicales (3)	50
Sites géologiques (2)	46
Prairies et savanes	21
Forêts tempérées (3)	20
Déserts (non polaires)	12
Forêts subtropicales (3)	12
Forêts boréales (7)	10
Toundra polaire/subpolaire (7)	7

Il y a des biens du patrimoine mondial dans tous les 10 types d'habitats de premier niveau du système CSE/UICN. Le tableau 4 présente les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial qui contiennent des habitats de premier niveau :

Tableau 4: Répartition des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial dans les types d'habitats de premier niveau CSE/UICN

Types d'habitats de premier niveau CSE/UICN	Nb de biens du patrimoine mondial naturels et mixtes dans lesquels ces types d'habitats sont présents
Forêts	160
Zones humides (intérieures)	144
Étendues rocheuses nues	111
Zones arbustives	111
Prairies	109
Habitats côtiers/intertidaux	55
Déserts	48
Mer	40
Savanes	38
Grottes/habitats souterrains	29

Il y a des habitats CSE/UICN dans toutes les régions biogéographiques mais la densité des biens du patrimoine mondial est inférieure dans les domaines néarctique, paléarctique et océanien.

Trois des habitats de premier niveau couvrent une superficie beaucoup plus grande que les autres et constituent 72% de la superficie totale du réseau naturel du patrimoine mondial :

- Forêts 474 000 km²
- Mer 466 000 km²
- Déserts 310 000 km²

On pourrait en conclure que les zones marines et les déserts sont «bien représentés» mais les chiffres correspondants à ces habitats sont «faussés» par deux immenses biens marins (récif de la Grande-Barrière et îles Galápagos) et deux très

Tahiti (sites dans l'écorégion marine);
deltas de la Volga et de la Lena; et
Ghats occidentaux et écosystèmes associés (zones humides et forêts).

3.3.3 Les centres ou «points chauds» de biodiversité de Conservation International

Conservation International (CI) est le pionnier du concept de «points chauds» ou centres de biodiversité qui reconnaît que certaines régions de la Terre abritent des concentrations exceptionnelles d'espèces endémiques qui, bien souvent, subissent une érosion rapide de leur

3.4 Sites géologiques

Le patrimoine géologique est un sous-ensemble du patrimoine naturel mondial qui répond au critère naturel (i), « exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des

moyen utile de reconnaître les quelques milliers de sites qui englobent la géodiversité de la Terre. Certes, le réseau Geopark ne relève pas d'une convention intergouvernementale mais le Comité du patrimoine mondial pourrait envisager d'encourager les États parties à développer cette initiative. Celle-ci pourrait devenir un moyen important de reconnaître le grand nombre de sites qui contiennent la géodiversité de la Terre mais qui ne peuvent prétendre au statut de bien du patrimoine mondial.

4. CONCLUSIONS

On peut tirer un certain nombre de conclusions des analyses qui précèdent :

1. Les biens naturels et mixtes qui se trouvent sur la Liste du patrimoine mondial couvrent presque toutes les régions biogéographiques, biomes et habitats du monde avec une répartition relativement équilibrée.
2. Les biomes les plus communs dans des biens du patrimoine mondial sont les montagnes, les forêts tropicales humides, les savannas

Milieu marin

Coraux de la mer Rouge
Mer d'Andaman (sites dans l'écorégion marine)
Courant de Benguela (milieu marin)
Sites marins des écorégions suivantes du WWF : Fidji, Palaos et Tahiti
Golfe de Californie
Maldives/atolls des Chagos

En traduisant la liste qui précède en un programme de propositions et d'inscriptions de nouveaux biens du patrimoine mondial, l'UICN souhaite souligner ce qui suit :

Cette liste est indicative et non exclusive – il peut y avoir des sites, dans d'autres régions, qui méritent aussi d'être inscrits mais l'accent devrait être mis sur ces habitats prioritaires.

La liste est générale plutôt que prescriptive. Tout site identifié dans ces habitats doit non seulement remplir les critères mais aussi satisfaire aux conditions d'intégrité définies par les Orientations du patrimoine mondial avant de pouvoir être inscrit. Dans ce contexte, il est essentiel que les sites proposés soient officiellement protégés dans le cadre de la législation nationale/subnationale ou par des principes clairs et pleinement reconnus du droit coutumier.

Comme mentionné dès le début, le fait que tous les sites naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial soient de valeur universelle exceptionnelle est un principe fondamental. Il s'ensuit qu'il doit y avoir un nombre fini de sites existants et potentiels à inscrire sur la Liste du patrimoine mondial. D'autres travaux analytiques seront nécessaires pour le déterminer avec certitude mais l'UICN considère que l'inscription de 300 biens naturels et mixtes suffirait à compléter la Liste du patrimoine mondial. Cela pourrait probablement être fait en 10 ans. Toutefois, il pourrait être nécessaire de procéder à d'autres ajouts à la Liste, à la lumière de nouvelles informations et de l'évolution des connaissances scientifiques.

Il y a de plus en plus de propositions de sites sériels et transfrontières. Ces initiatives sont positives mais l'UICN estime qu'il faut élaborer des orientations et des directives plus claires pour garantir une bonne préparation des propositions de sites sériels et une bonne gestion de ces sites après l'inscription.

Il est également utile d'examiner les biens du patrimoine mondial par rapport à d'autres types d'aires protégées, dans le contexte de l'application des critères de valeur universelle exceptionnelle et de « représentativité ». Cette relation est exprimée sous forme de diagramme dans l'annexe 1. Le diagramme illustre la relation entre les biens du patrimoine mondial et les autres types et systèmes d'aires protégées du point de vue de l'échelle relative (nombre global) et de l'application du critère de valeur universelle exceptionnelle en ce qu'il détermine le déplacement des aires protégées « par-delà la ligne VUE » jusqu'à la Liste du patrimoine mondial. En deçà de la ligne VUE, le diagramme souligne l'importance de toutes les aires protégées pour la conservation des écosystèmes, des paysages et des espèces, en fonction de l'application du principe de représentativité réelle.

5. RECOMMANDATIONS

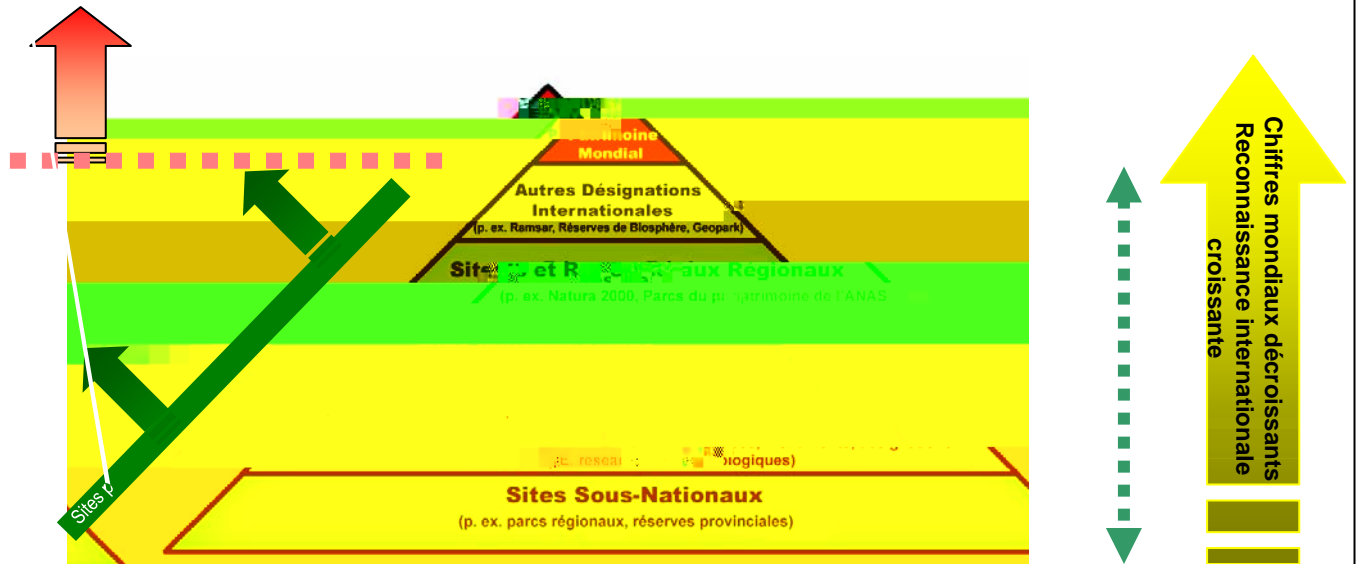
Suite à l'analyse qui précède, l'UICN fait les recommandations suivantes :

1. En ce qui concerne les **propositions**, la liste des zones prioritaires présentée ci-dessus fournit des indications initiales sur les habitats importants qui devraient être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
2. Les **listes indicatives** devraient être améliorées pour devenir un outil efficace permettant d'identifier des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial aux niveaux national et régional/sous-régional. En conséquence : a) il convient d'organiser un atelier technique pour déterminer comment procéder, en s'appuyant sur le petit nombre de modèles qui existent déjà

et b) cet atelier devrait être suivi par des réunions régionales et sous-régionales d'harmonisation des listes, si possible associées au cycle d'établissement périodique des rapports.

3. Le **système d'Udvardy** devrait rester le point de départ de l'analyse comparative mondiale et du classement général des biens du patrimoine mondial. Les évaluations basées sur ce système devraient être complétées par le recours à d'autres systèmes de classification, en particulier ceux qui tiennent compte des lacunes dans l'analyse d'Udvardy. Les écorégions marines du WWF pourraient être particulièrement utiles à cet égard.
4. Les **études thématiques mondiales** devraient être renforcées et affinées car elles sont vitales si l'on veut obtenir une base scientifique acceptable au plan international pour la proposition et l'évaluation d'éventuels biens du patrimoine mondial. En conséquence : a) les études suivantes devraient être terminées dans la période 2004 à 2008 : déserts et prairies, régions polaires, Asie centrale (actuellement en cours) et lacs/zones humides/cours d'eau d'eau douce; b) les études thématiques déjà réalisées devraient être périodiquement mises à jour en tenant compte des recommandations issues du processus d'établissement périodique des rapports.
5. Il serait bon d'appuyer la proposition WCMC-PNUE de préparation d'un «**Atlas du patrimoine mondial**» qui présenterait sous forme graphique et cartographique la répartition actuelle des biens du patrimoine mondial selon les divers ensembles de données discutés dans le présent document. Cela serait très utile aux États parties qui préparent des propositions.
6. Il serait bon que les **propositions sérielles et transfrontières** soient plus largement utilisées

ANNEXE 1 : Représentation schématique de la relation entre les biens du patrimoine mondial et d'autres types d'aires protégées (Chape 2004)



Relation entre les biens du patrimoine mondial et d'autres types d'aires protégées du point de vue de déterminants clés de la valeur universelle exceptionnelle par rapport à la représentativité

ANNEXE 2

Sources d'information utilisées par l'UICN pour analyser la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives

ANNEXE 3

Processus d'analyse schématique de la stratégie mondiale pour le patrimoine mondial

Évaluations mondiales

Étude préliminaire
des biens nat. du
PM 2002

Base de données
mondiale classif.
biogéographique -

Analyse comparative et évaluation

N
d

pr
d
on schématique de la relation entre les
otégées (Chape 2004)

